

La lettre de la CPDT

Conférence Permanente
du Développement
Territorial

3 recherche CPDT

Le remembrement urbain

5 recherche CPDT

Analyse des projets Interreg III

7 formation

Urbanisation d'une ZACC. Interview
d'Ingrid Lutteri, Conseillère à Dison

9 recherche doctorale

Intégration des noyaux ruraux dans
l'espace périurbain. Interview de
Fabian De Smet

11 nouvelles données

Découvrez sur le site internet
de la CPDT les données sur les
revenus nets des personnes et leur
géographie

12 publications

Des nouvelles de la recherche en
développement territorial

Décembre 2009

Edito

N° 22

Philippe Henry,
Ministre de l'Aménagement du Territoire

La subvention annuelle de la CPDT se terminait en septembre 2009. Certains résultats du travail effectué cette année sont d'ailleurs résumés dans les pages de cette Lettre.

Dès ma prise de fonction, une de mes priorités a été de prendre connaissance de l'expertise accumulée au cours des dix années d'existence de la CPDT, de réfléchir à la définition de nouveaux axes de recherche en lien avec la DPR et d'une réorganisation des structures telle qu'elle favorise les liens et les articulations entre chercheurs et décideurs administratifs et politiques.

La continuité de la subvention régionale constitue évidemment un enjeu social important, pour cette institution riche d'une cinquantaine de chercheurs.

Mais ce vivier « d'aménageurs du territoire » présente également une opportunité très importante pour la mise en oeuvre de la déclaration de politique régionale (DPR).

Adopté par le Gouvernement wallon le 29 octobre 2009, le nouveau programme de travail est parfaitement en accord avec la

DPR. Il viendra en appui à l'actualisation du Schéma de développement de l'espace régional (SDER).

Il porte notamment sur la gestion des nouvelles zones d'activité économique, les écozonings, les écoquartiers ou encore la politique foncière.

Le thème le plus important de cette subvention 2009-2010 porte sur l'enjeu énergétique. L'aménagement du territoire doit en effet plus que jamais anticiper au mieux le pic pétrolier et la nécessaire réduction des émissions des gaz à effet de serre. Un colloque sur cette thématique clôturera cette recherche, fin 2010.

Un nouvel atlas paysager sur le Condroz devrait également voir le jour d'ici là.

La CPDT sera au coeur de l'action, au travers d'expertises portant sur des questions d'actualité : la localisation des nouveaux commerces ou encore la réaffectation des casernes.

J'ai tenu à ce qu'une série de recherches de longue durée (« veilles sur le territoire ») soient prolongées en matière de cartographie ou encore de stratégie supra-communale et transfrontalière.

Les conseillers en aménagement du territoire et en urbanisme sont aux premières lignes de la politique d'aménagement du territoire. Menée par la CPDT, leur formation connaît un grand succès. Cette mission va continuer sur sa lancée en 2010, en étant plus interactive que jamais.

La chaire doctorale est à un moment charnière : les premiers doctorats issus de la CPDT se clôturent dans les prochains mois. Un appel à candidature sera bientôt initié pour neuf nouveaux postes. Je serai particulièrement attentif au choix des nouveaux thèmes de ces recherches à long terme.

Pour que les résultats de la CPDT soient à la hauteur des ambitions, je tiens à optimiser son fonctionnement. Je songe notamment à renforcer les articulations entre les missions de la CPDT ou encore à impliquer plus l'administration wallonne dans le cadre de comités d'accompagnement.

A cet égard, une évaluation externe permettra d'identifier plus précisément la nature de ces améliorations.

A l'aube de cette nouvelle législature, je place beaucoup d'espoir dans cette collaboration interuniversitaire en développement territorial. Elle devra constituer un outil d'aide à la décision, pour poser les bases les plus objectives et prospectives possibles des décisions que prendra le Gouvernement wallon ces cinq prochaines années.

La Conférence Permanente du Développement Territorial

Coordinateur de la CPDT :
Luc Maréchal, SPW-DGO4 -
Aménagement du territoire, Logement,
Patrimoine et Energie
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Namur
Luc.MARECHAL@spw.wallonie.be
Tél. 081/33 24 25

Les équipes de recherche

ULB-GUIDE

Groupe universitaire interdisciplinaire
de développement urbain et rural
Rue de Villers 227
6010 Charleroi
guide@ulb.ac.be
Tél. 02/650 65 60
Coordination : Marie-Françoise Godart
et Luce Bellefontaine

UCL-CREAT

Centre d'Etudes en Aménagement
du Territoire
Place du Levant 1
1348 Louvain-la-Neuve
creat@uclouvain.be
Tél. 010/47 21 27
Coordination : Yves Hanin
et Alain Malherbe

ULg-Lepur-FUSAGx

Centre de recherche en Sciences de la
Ville, du Territoire et du Milieu rural
1 Chemin des Chevreuils, B52/3
B4000 Liège 1
lepur@ulg.ac.be
Tél.: 04/366 58 87 (ou 88)
Coordination : Jacques Teller
et Bernadette Vauchel

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale sur simple demande à Florence Lechat (Florence.LECHAT@spw.wallonie.be)

Editeur responsable : L. Maréchal
Rédaction : D. Istaz
Crédit photographique : Atelier d'architecte Van Oost, CREAT-UCL, Fabian De Smet, Ingrid Lutteri, www.photo-libre.fr
Mise en page : C. Lemaire
Graphisme : Debie Graphic Design
Impression : JacOffset



Le remembrement urbain, outil de développement territorial

Le « remembrement urbain » est un outil opérationnel visant à favoriser la concrétisation de projets urbains. Une équipe de recherche de la CPDT¹ a analysé l'outil et mis au point un guide à destination des acteurs du développement territorial.

L'objectif de la recherche sur le remembrement urbain est de produire un vade mecum, un référentiel technique et urbanistique, destiné à tous les acteurs du développement territorial, comme les Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme, les agents communaux ou de la Région wallonne, les fonctionnaires délégués, les auteurs de projet... Il prendra la forme d'un guide et développera la philosophie et l'objectif de l'outil, les aspects juridiques de celui-ci et des exemples concrets de projet de remembrement urbain. Il présentera les articulations de l'outil avec les autres outils, notamment opérationnels (comme la rénovation ou la revitalisation urbaines ou encore le site à réaménager) et proposera des pistes de réflexion pour faciliter le choix d'un outil par rapport à un autre.

L'étude s'inscrit dans le cadre d'une recherche plus vaste sur l'urbanisme durable. Les chercheurs expliquent : « Ce n'est finalement qu'une application de la politique de la ville sur la ville, de la redensification de la ville. Dans le thème de recherche, il y a eu précédemment une courte expertise sur les quartiers de gare. L'étude sur le remembrement y prend appui car c'est un outil qui permet de mettre en œuvre des zones complexes intéressantes et de solutionner les zones blanches du plan de secteur. »

Cet outil opérationnel récent (2006) permet d'agir rapidement, efficacement et simplement, en simplifiant le contexte juridique et facilitant les négociations. Son objectif est de favoriser la concrétisation de projets urbains. C'est un outil d'action et de soutien, qui permet de faire de l'urbanisme de projet et non de règles. « C'est la caractéristique la plus fondamentale : on part ici sur de nouvelles bases en matière de conception de l'aménagement du territoire. L'outil favorise des projets concrets en centre urbain, milieu qui est souvent très complexe car les terrains ont une histoire juridique, mais aussi de multiples propriétaires. Par sa souplesse, le RU peut faciliter l'implantation d'un cinéma, d'un palais de justice... en gommant sur les zones concernées le poids de l'histoire. On peut en effet, si c'est nécessaire, déroger aux plans et règlements (plan de secteur, PCA, règlement d'urbanisme). »

Les pouvoirs publics – le plus souvent la commune – proposent un projet urbain dans le but de simplifier la situation dans un périmètre défini. Dans de nombreux cas, l'investisseur privé est présent dès le départ. L'approbation d'un périmètre de remembrement urbain suppose la volonté de réaliser un projet concret et détaillé, impliquant les différentes propriétés et des espaces publics. Le périmètre est di-

rectement lié au projet. « Cela se négocie entre la commune, la Région et l'investisseur/promoteur. Ce dernier n'a pas le dernier mot ! Il faut un accord des différentes parties qui les engage dans un processus d'action. Quand elles sont d'accord, on délivre le périmètre de remembrement urbain qui simplifie juridiquement la zone concernée. Au final, le fonctionnaire-délégué sera la personne unique qui délivre les permis sur le périmètre de remembrement urbain. Il n'y a dès lors plus qu'un interlocuteur et cela simplifie les démarches pour le projet. »

Parmi tous les exemples développés dans l'étude, celui du remembrement urbain à Mouscron, sur le site d'une ancienne filature détruite par un incendie, est intéressant. Le périmètre de remembrement urbain est proposé par le Conseil communal sur base d'un projet privé. « Le projet ne se fera peut-être pas car le promoteur est parti, mais le processus est intéressant à analyser. C'est le tout premier remembrement et le plus avancé ; il part d'un projet concret. La zone est bien située, à proximité de la gare, quasi dans le centre, et il y a du terrain disponible. Le promoteur intéressé y a déposé un projet de logements, mais le premier plan de masse avait peu de relation avec le contexte urbain. Il y a donc fallu une négociation entre les parties, des discussions avec la commune et

¹ l'étude sur le remembrement urbain a été réalisée en 2008-2009 dans le cadre de la recherche sur l'urbanisme durable, par R. Grabczan, Z. Lejeune, A.-F. Marique, O. Masson et C. Meuris.



avec le fonctionnaire-délégué. Le projet a pu être réorienté et propose des continuités avec le milieu urbain. Le périmètre de remembrement urbain, qui simplifie le statut de la zone, est ensuite une garantie pour le promoteur, puisqu'il lui assure que son projet est réalisable et que les permis seront délivrés sur cette base. »

Dans d'autres cas, comme à Liège-Guillemins, les pouvoirs publics sont à la base du remembrement, mais sans projet urbanistique et architectural vraiment concret. L'objectif est de réaménager tout le quartier en réalisant un master plan. La zone d'étude est le périmètre de remembrement urbain. « C'est très compliqué, l'outil est un peu détourné car il n'y a pas de projets concrets avant l'approbation du périmètre de remembrement. Ceux-ci viendront après, dans le cadre du plan global. » A Tournai, sur les sites Chère-quefosse et Union Ferronnière, ce sont des associations actives dans le quartier qui sont à l'initiative d'un projet. La commune a mis en route un périmètre de remembrement, intégrant la parcelle dans un cadre plus large.

Les objectifs qui ont conduit à la création de l'outil sont à prendre en compte, de même que les conditions pour l'élaboration du périmètre. Elles sont trois : la notion de projet, le développement de fonctions urbaines et la création ou modification de voirie ou d'espace public. « Le risque c'est que l'outil soit compris com-



Légende

Le projet sur le site « Motte-Aqualys » à Mouscron (plan des Ateliers d'architecture Van Oost).

me le moyen de faire n'importe quoi à l'intérieur d'un périmètre. Le remembrement urbain doit s'inscrire dans une vision globale de requalification urbaine, il se justifie de cette façon. Il demande le développement des fonctions urbaines et l'ouverture d'une voirie. Il faut également un plan. Mais qui est en mesure d'évaluer si le projet est bon ou pas ? Ce n'est pas précisé dans les textes ! »



Légende

A Tournai, ce sont des associations actives dans le quartier qui sont à l'initiative d'un projet.

Analyse des projets Interreg III

Les projets Interreg III développent-ils une dimension territoriale ? L'analyse de cette question, réalisée par Véronique Boniver en 2008-2009, a nécessité une grande enquête auprès des partenaires wallons des projets.

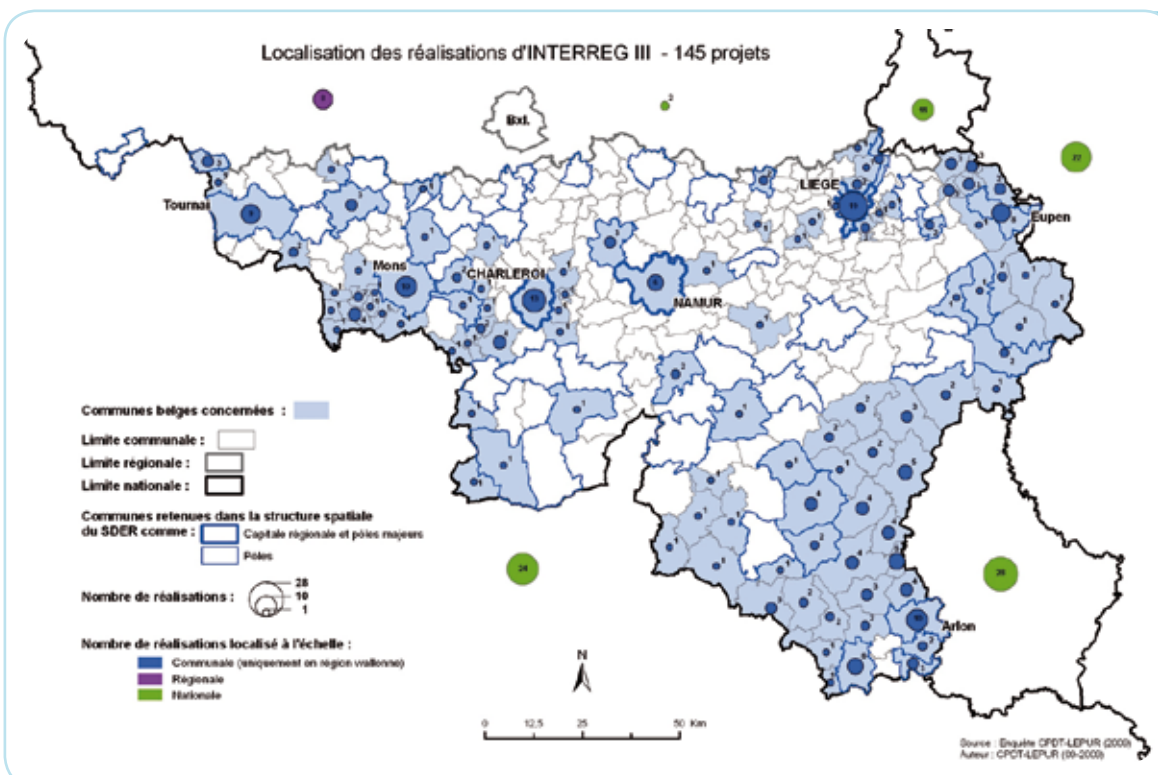
Le programme Interreg est un outil communautaire qui, depuis 1990, permet grâce à des financements trans-européens de développer l'Europe des Régions. L'analyse des projets Interreg III, couvrant la période 2000-2006, a été réalisée dans le cadre de l'expertise « politique de la ville ». Elle s'intéresse aux 283 projets impliquant un ou plusieurs partenaires wallons et cherche à dégager les dimensions territoriale et urbaine qui y sont présentes afin d'alimenter la réflexion sur le développement territorial en Région wallonne.

L'étude a nécessité un gros travail préparatoire de mise au point, d'envoi et de ré-

colte d'une enquête auprès des contacts officiels wallons au sein des projets. Véronique Boniver explique : « Nous avons envoyé 356 questionnaires au total : un questionnaire au seul leader du projet si celui-ci est wallon ; un à chacun des partenaires wallons si le leader ne l'est pas. Sur les 283 projets concernés, 145 projets ont répondu et concernent pour la plupart les projets transfrontaliers (programme IIIA). Cela signifie donc que 138 projets n'ont pas répondu à notre enquête, ce qui représente un budget estimé à 69 millions d'euros pour l'ensemble des partenaires wallons et ce n'est pas rien ! » Parmi les 145 projets qui ont réagi posi-

tivement, il faut noter que certains questionnaires sont très incomplets ou ne répondent pas précisément aux questions posées, ce qui peut traduire un manque de suivi. De plus, certains partenaires wallons ont exprimé leur difficulté à répondre aux questions sur les enjeux territoriaux et sur les impacts structurants de leur projet sur le territoire.

La majorité des projets poursuivent un objectif économique ou socio-économique. « 86 % déclarent ces objectifs. Ils sont d'ailleurs confirmés par les mots-clés les plus souvent cités : ceux liés au développement économique ou socio-



Légende

Localisation des réalisations de projets ayant répondu au questionnaire : elles sont bien présentes dans les pôles majeurs du SDER ainsi que le long des frontières, ce qui s'explique par le grand nombre de projets transfrontaliers.



économique (174 fois), puis ceux liés à l'environnement et aux ressources naturelles et au développement durable (52 fois). Les moins cités sont ceux liés à la mobilité (15 fois) et au développement urbain ou rural (respectivement 8 et 2 fois). » Sur base des réponses, il semble bien que les projets Interreg liés à la mobilité et à l'aménagement du territoire, et donc participant plus directement au développement territorial, sont peu nombreux.

Le développement territorial est-il donc absent à ce point ? La moitié des projets ayant répondu à l'enquête n'indique aucune référence en matière de politique territoriale et seuls dix projets citent spontanément le SDER. « A la question portant sur les enjeux en matière de développement territorial, 40 % ne répondent pas et la plupart de ceux qui le font oublient le développement territorial et rappellent leurs objectifs généraux, pour la plupart économiques ou socio-économiques ou liés à l'environnement. Les projets qui proposent une formation ou qui visent à accompagner des entreprises dans leur développement n'ont pas nécessairement d'enjeu territorial. Il faut aussi noter qu'un projet sur trois déclare que son projet n'a aucune retombée positive sur le territoire. Quant aux questions sur l'impact structurant du projet sur le territoire et sur sa contribution éventuelle au projet de structure spatiale du SDER, respectivement 60 % et 70 % des projets n'y répondent pas. » On peut donc supposer que la majorité des projets Interreg III ne permet pas d'apporter une réponse à une meilleure structuration du territoire, telle qu'elle est définie dans le SDER.

A la question des recommandations que les projets pourraient formuler sur base de leur expérience en matière de développement territorial, 60 % des projets n'en ont pas et parmi les recommandations proposées, peu sont en lien direct avec le développement territorial. « J'ai pu, malgré tout, isoler quelques recommandations,

mais elles sont rares et peu argumentées. Certains projets mettent en évidence l'intérêt d'intégrer la participation citoyenne dans les projets territoriaux. Un projet regrette que la culture ne soit pas présente dans le SDER et invite à réfléchir à un pôle territorial de la culture au niveau transfrontalier. Un autre préconise d'étendre l'axe culturel Mons – Maubeuge vers d'autres territoires, français et wallon, et met en avant l'intérêt des technologies numériques appliquées aux arts de la scène. Plusieurs projets recommandent de tenir compte des qualités paysagères du territoire dans la mise en œuvre des politiques territoriales et un projet propose également de mettre au point une stratégie paysagère dans les zones d'activité économique. D'autres encore recommandent d'intégrer dans des projets territoriaux la valorisation des terrils miniers, la gestion des cours d'eau ou la mise en valeur du potentiel patrimonial des villes. »

L'étude sélectionne finalement une trentaine de projets en lien avec le développement territorial, dans le but d'alimenter la réflexion. Parmi ceux-ci, la moitié déclare un impact structurant sur le territoire. « Onze estiment que la gestion des ressources naturelles comme la valorisation d'une voie d'eau, de paysages ou d'un parc naturel, peut avoir un caractère structurant. D'autres mettent en avant la valorisation d'anciens terrils miniers transrégionaux ou, en matière de mobilité, la liaison directe ferroviaire Liège – Maastricht, la remise à la navigation d'un canal laissé à l'abandon pour rapprocher deux villes transfrontalières et le développement de la région Eiffel Ardennes du fait de sa localisation centrale. Certains déclarent la mise en place de réseaux transfrontaliers ou la création de structures officielles comme éléments structurant le territoire. »

Globalement, les dimensions territoriales des projets Interreg III sont peu exprimées dans l'enquête, du moins sur base des

Les recherches de la CPDT : quatre grands thèmes et des expertises

Les thèmes de recherche des dernières années ont porté sur les activités économiques et l'intérêt local, l'urbanisme durable, la valorisation des paysages urbains et ruraux et la gouvernance multi-niveaux dans le cadre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du développement territorial et plus particulièrement à travers les projets territoriaux communaux et supra-communaux.

Quant aux expertises, elles ont été de deux types. Les expertises « veille » visent à enrichir les informations à la disposition des décideurs et ne sont donc pas destinées à fournir des réponses ponctuelles à une problématique dans un délai déterminé : elles portent sur la veille régionale, les plans stratégiques transfrontaliers, la politique des grandes villes et sur le programme Espon. Les expertises « spécifiques » sont constituées par les demandes ponctuelles du Gouvernement wallon et s'intéressent aux activités agro-alimentaires, aux zones d'activité économique (y compris dans les régions voisines), aux zones d'extraction...

La plupart des recherches et des expertises de la subvention 2005-2009 ont fait l'objet d'articles dans la revue Territoire(s) wallon(s), dans la Lettre ou sont publiées sous forme de notes de recherche (voir notamment page 12).

réponses des partenaires wallons. Cela montre la nécessité de sensibiliser les futurs partenaires wallons des projets Interreg au développement territorial. L'objectif stratégique de coopération territoriale étant désormais clairement défini dans le programme Interreg, les différents partenaires auraient intérêt à réfléchir en amont à l'impact de leur projet, notamment en faisant explicitement référence à des documents de politique territoriale au niveau européen et, au niveau régional, en montrant ce qui dans leur projet permettra de contribuer concrètement au développement du territoire.



Urbanisation d'une ZACC

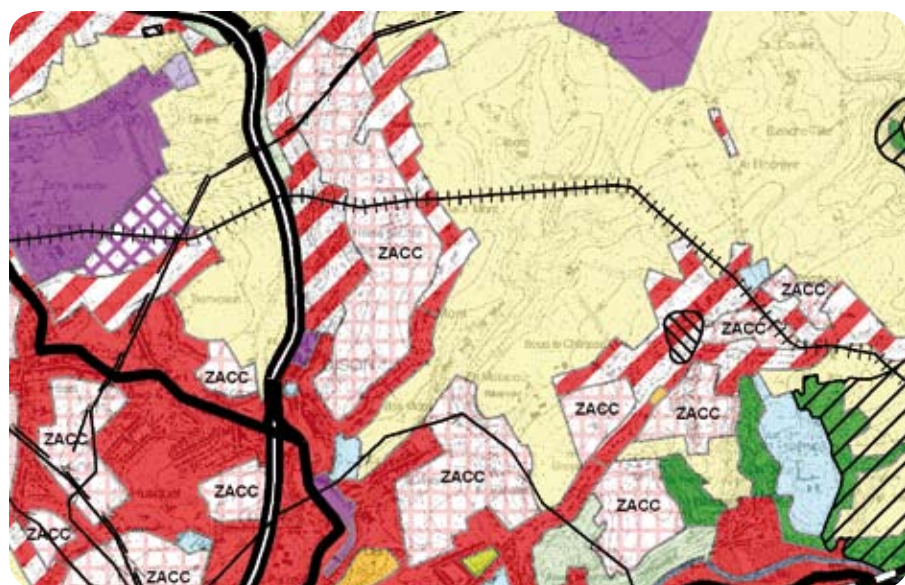


Ingrid Lutteri
Architecte urbaniste

Conseillère en Aménagement du territoire et Urbanisme à Dison depuis près de trois ans.

La commune de Dison, dans l'arrondissement de Verviers, accueille un peu moins de 15.000 habitants. Elle est composée de deux noyaux : le petit centre urbain de Dison et le village d'Andrimont, situé en hauteur.

Comme tous les autres modules de formation proposés aux Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme (CATU), celui portant sur l'urbanisation d'une ZACC offre cinq jours intenses d'étude active, d'échanges d'expériences et de réflexion. Il s'agit, en partant d'une vision stratégique de l'aménagement du territoire, de voir comment mettre en œuvre une ZACC, c'est-à-dire une « zone d'aménagement communal concerté », inscrite au plan de secteur. Les formateurs précisent : « Ces ZACC sont en quelque sorte de grandes réserves foncières. On peut les affecter à l'habitat, aux équipements communautaires ou de loisirs ou encore aux activités économiques ; on peut aussi décider de ne pas les urbaniser, d'y mettre un parc ou de les laisser en zone agricole, forestière ou naturelle ».



Légende Extrait du plan de secteur localisant notamment les ZACC de la commune de Dison

Pour urbaniser une ZACC, il faut faire un RUE, un « rapport urbanistique et environnemental ». C'est un document d'orientation qui comprend trois points : l'opportunité de la mise en œuvre, en termes de priorité de zonage et de besoins, un schéma directeur ainsi qu'une évaluation environnementale. Le module examine le contenu de l'outil, les diverses phases de son élaboration et ses liens avec les autres outils d'aménagement du territoire

et avec l'aménagement opérationnel. Des exposés, des discussions et une étude de cas sur le terrain, à Andenne, sont autant de moyens d'approfondir le questionnement. Les formateurs expliquent que « le module explore beaucoup cet outil récent, qui est perçu comme flou. Comme les ZACC sont de grandes réserves foncières, il y a bien souvent de multiples acteurs (collège, propriétaires, demandeur...), ce qui ne rend pas toujours les

choses simples. Mais c'est la commune qui décide d'urbaniser ou non la zone et qui est garante du bon aménagement. Elle détermine aussi l'ampleur des informations contenues dans le RUE. Le Gouvernement wallon peut aussi imposer la mise en œuvre d'une ZACC. L'outil donne ainsi la main aux pouvoirs publics et les promoteurs ne font pas ce qu'ils veulent. Certaines communes, comme la Louvière, ont jusqu'à trente ZACC, soit trois



cents hectares de terrains. A Andenne, il y a huit ZACC, qui représentent cent hectares, dont une grande ZACC qui permettrait, si on la mettait en œuvre, de doubler le centre-ville. On le voit, les enjeux sont importants. »

Ingrid Lutteri a justement choisi ce module pour comprendre la complexité de l'outil dans sa mise en œuvre : « J'ai déjà participé à deux modules de formation et chacun m'a apporté des éléments dans des domaines différents. Le premier module que j'ai suivi est celui sur la gouvernance-négociation, qui m'a beaucoup aidée dans la gestion de mon travail et dans les contacts avec les nombreux interlocuteurs que je rencontre. Le deuxième module, le voyage à Friburg en Allemagne, m'a permis d'avoir de meilleures notions de développement durable, notamment dans la prise en compte de l'énergie dans l'aménagement. Cette année, j'ai choisi le module d'urbanisation d'une ZACC, qui est très important dans le cadre de mon travail. A Dison, deux ZACC ont un RUE en cours de réalisation pour leur mise en œuvre. C'est essentiel d'avoir une bonne vision de la procédure, d'autant que nous sommes encore au début de celle-ci. Ce qui est particulièrement intéressant dans le module, ce sont les exposés et les discussions que nous avons eu avec plusieurs intervenants centraux, qui ont développé leur vision de ce qu'est le RUE, comme les représentants de la Région wallonne ou du CWEDD. »

Ingrid apprécie aussi beaucoup le fait d'être confrontée, au travers d'une étude de cas à Andenne, à la réalité du terrain. Après une présentation de la commune, des enjeux et besoins, les Conseillers ont en effet déterminé les priorités puis ont étudié la grande ZACC centrale et développé un cahier des charges. « Ce qui m'a beaucoup aidée, c'est l'analyse d'un

cas concret car elle permet de voir les différentes étapes et aussi ce que peut être un cahier de charges, de bien prendre en compte tous les critères et de ne rien oublier. »

Une autre façon de confronter les Conseillers aux questions et aux difficultés liées à chaque cas de figure est de leur demander de présenter les enjeux dans leur commune et le cas concret d'une des ZACC. Ingrid parle de Dison, la commune dans laquelle elle travaille, et de la ZACC de Hombiet. « Il y a dix ZACC, qui représentent environ 14 % de la superficie de la commune. Parmi celles-ci, deux ont un RUE en cours de réalisation. Une des ZACC, dite Wesny, est située à proximité du centre de Dison. Sa mise en œuvre permettra une continuité avec le centre et une friche déjà réaménagée en logements, en galerie commerciale et en bureaux. Le RUE analyse la situation existante et propose de l'affecter en grande partie à l'habitat. Sa superficie est importante : quarante hectares. On pourrait donc y implanter un grand nombre de constructions mais il faudra tenir compte de critères comme le relief, la végétation (haies structurant le paysage et un arbre remarquable), la présence d'une mare... Le RUE prend également en compte les

problèmes de mobilité qui peuvent en résulter. L'autre ZACC, dite de Hombiet, n'est pas très loin de la première, en allant vers Andrimont, et couvre vingt-et-un hectares. Le promoteur souhaiterait également l'affecter à l'habitat. L'élaboration du RUE en vue de la mise en œuvre de la ZACC en est au stade préliminaire. Par ailleurs, un PCA est en cours d'élaboration depuis quelques années pour une autre ZACC. Un programme communal de mise en œuvre des zones d'aménagement différé, devenues ZACC, avait débuté avant la modification de la procédure en 2005 suite au décret RESA ; il n'a pas été achevé. »

Enfin, des questions posées au cours de la première journée de la formation, parfois très précises, ont trouvé leur réponse au cours du travail et de la réflexion : quels sont les documents à fournir, l'échelle des cartes, le nombre de rapports, jusqu'à quel point préciser les besoins de mise en œuvre d'une ZACC, quel est le rôle du fonctionnaire-délégué, qui arbitre en cas de conflit, quel est le rôle du Collège, du Conseil communal et de la Région, comment et quand faire participer la population... Même si certains éléments restent flous, la plupart des Conseillers sortent renforcés de ces cinq jours de formation.



Légende Dison : vue de la ZACC Wesny depuis Mont-Dison.

Recherche doctorale

Les formes périurbaines



Fabian De Smet

Académie Wallonie-Europe

Ingénieur civil architecte (1998) et Urbaniste (DES en urbanisme et aménagement du territoire, 2006),

Fabian a travaillé en tant qu'assistant en architecture et architecte indépendant avant de commencer sa thèse. Sa recherche doctorale porte sur l'intégration des noyaux ruraux dans l'espace périurbain : modèles, gestion et processus. Elle est réalisée sous la direction de Jacques Teller, professeur en Sciences Appliquées à l'ULg.

La recherche doctorale de Fabian, qui a commencé en avril 2006, vise à développer la connaissance des territoires périurbains, à partir de leur étude morphologique, et à définir des moyens d'actions permettant de gérer ces territoires. L'amélioration de cette connaissance est en effet un préalable indispensable à la gestion des caractères architecturaux et urbains de ces espaces.

L'observation et l'analyse des formes périurbaines en Région wallonne sont au centre de la recherche, alors que l'idée première portait plus spécifiquement sur l'intégration des noyaux ruraux anciens. « Au départ, il s'agissait d'observer comment pouvaient s'articuler les noyaux ruraux et les extensions de villages dans les espaces périurbains. Mais rapidement, avec l'avancement de la recherche, je me suis rendu compte qu'on pouvait passer à une autre échelle et considérer les noyaux ruraux traditionnels comme une partie d'une forme périurbaine hétérogène, plus complexe. Le noyau rural devient dès lors une partie de la mosaïque spatiale. J'ai donc décidé de changer d'échelle d'analyse et de me centrer sur la définition des formes périurbaines. »

Fabian a déjà analysé, dans son mémoire en urbanisme, quatre noyaux ruraux anciens, leur évolution historique et leur situation actuelle, via des photographies et des visites de terrain. « Cela m'a amené à émettre l'hypothèse qu'on pouvait analyser les espaces autrement qu'en

partant de la composante « bâtiment architectural », ce qui se fait généralement dans les monographies, et qu'on pouvait travailler à l'échelle d'ensembles plutôt qu'à l'échelle de l'unité architecturale. Au départ de cette approche relativement empirique, j'ai donc débuté ma thèse par



Légende

Vue aérienne de Rotheux, une commune périurbaine de l'agglomération liégeoise (orthoimage du portail cartographique SPW).



l'observation et l'analyse morphologique des formes périurbaines. Je suis ensuite passé à une analyse typologique et cartographique, sur un territoire beaucoup plus vaste. Pour tester la méthode, je travaille sur la zone périurbaine liégeoise dont j'ai découpé le territoire en fenêtres d'observation carrées, de 200 mètres de côté. Cette échelle permet une bonne analyse : on peut y remarquer les formes d'organisation différente des ensembles bâtis périurbains.»

Le développement de l'outil d'analyse des formes bâties périurbaines se concrétise au travers d'une typologie réalisée à partir des données d'occupation au sol des bâtiments, c'est-à-dire de la trace des constructions sur le sol. Cette typologie se base sur une série de critères. « Ceux qui ont été finalement retenus sont les critères de mitoyenneté, d'homogénéité des surfaces au sol des bâtiments et de densité d'occupation. »

De nombreuses études ont développé un vocabulaire propre aux zones urbaines et rurales. En ce qui concerne les tissus périurbains, les concepts mobilisés pour les décrire et pour exprimer leurs formes ne sont pas adéquats car ces tissus sont particuliers. De plus, le vocabulaire employé tend souvent à induire une interprétation négative. La recherche de Fabian cherche à définir des termes qui leur sont spécifiques et sans a priori. « La caractérisation des formes périurbaines que je développe sur base de ces critères permettra d'avoir une vision plus critique des ensembles périurbains. Ce sont des caractéristiques un peu « géométriques », plus neutres que celles qui prévalent dans différents textes scientifiques ou d'orientation politique. J'essaie de trouver des termes pouvant décrire les choses sans a priori et sans jugement de valeur. »

La troisième partie de la thèse de Fabian développe des scénarios prospectifs permettant de discerner les avenir possibles des formes bâties des espaces périurbains. A partir des résultats de la classification typologique et des critères de classification, la recherche propose plusieurs scénarios d'évolution potentielle. « Les scénarios prospectifs peuvent être une aide très utile à la décision. Je travaille actuellement à deux grands types de scénarios. Les premiers sont des scénarios de mutation des tissus existants, ce qui implique des interventions très fortes pour redonner de la cohérence aux noyaux ruraux et donc demandent une intervention forte des autorités publiques. Les seconds, probablement plus réalistes, sont des scénarios d'urbanisation qui tiennent compte des zones potentiellement urbanisables. Actuellement, j'envisage au total neuf cas, mixant trois types de mitoyenneté (les 4, 3 et 2 façades), trois types de formes, trois types de densités différentes. »

En conclusion, une thèse qui explore des territoires au centre de l'actualité et dont les résultats apporteront une aide opérationnelle dans le cadre d'un développement territorial durable.

Trois formes d'urbanisation périurbaines :



Légende

Centre de Rotheux



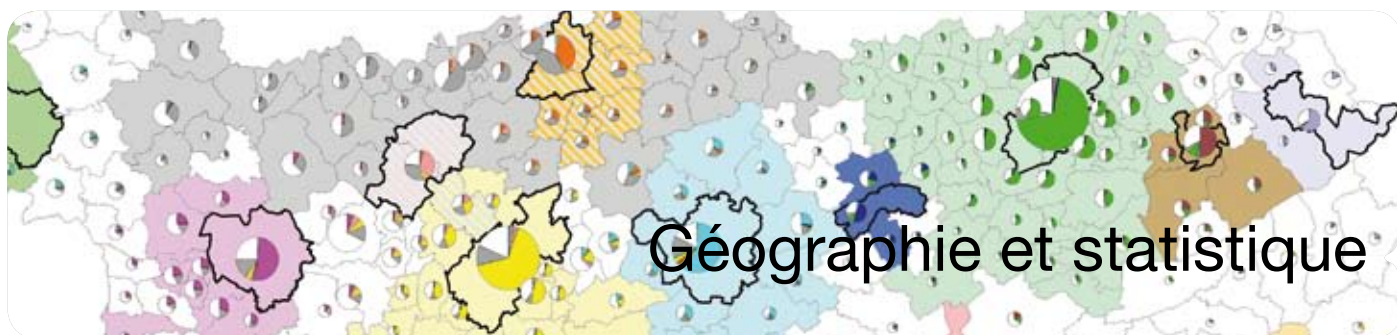
Légende

Un ensemble pavillonnaire à proximité de la RN63



Légende

Mutation fonctionnelle le long de la RN63. D'anciennes habitations sont transformées en commerce.



Les revenus nets des personnes dans les communes wallonnes

La rubrique « Etat du Territoire wallon » sur le site internet de la CPDT s'est encore enrichie d'une nouvelle série d'informations au sujet des communes. Elles sont regroupées sous le titre « les revenus nets des personnes et leur géographie communale » et apportent une aide précieuse aux acteurs locaux dans leur démarche de diagnostic territorial, mais peuvent aussi intéresser le grand public.

Où y trouve des données inédites pour chaque commune, présentées sous forme statistique et cartographique, un guide méthodologique ainsi qu'une note de synthèse cartographique destinée à mieux comprendre les flux de revenus en Wallonie ainsi qu'entre la Wallonie et ses voisins. Ces données inédites¹ portent sur les revenus nets des habitants par commune en 2001, c'est-à-dire les montants estimés après impôts. Les revenus analysés sont ceux du travail, des transferts sociaux et du patrimoine.

Pour avoir accès aux données par commune, ce n'est pas compliqué : choisissez d'abord le type de données que vous désirez, les fiches ou les statistiques communales, puis cliquez sur le nom de la commune... et hop, c'est parti !

Chaque fiche communale offre une analyse synthétique illustrée par deux graphiques. L'un présente l'ensemble des revenus nets des habitants et situe la commune par rapport à la moyenne de l'arrondissement et de la Région wallonne ; l'autre montre si la commune est importatrice ou exportatrice de revenus du travail. Deux cartes localisent la provenance et la destination des revenus du travail.

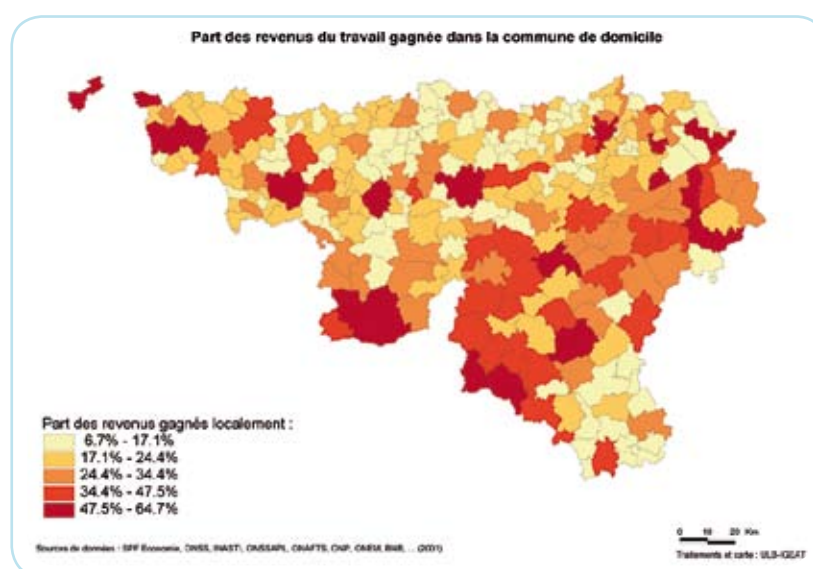
Quant aux statistiques communales, elles sont de deux types. Le premier lot de données concerne l'estimation des revenus nets : ceux du travail, des pensions, des prestations familiales, du CPAS, de l'ONEM, les revenus mobiliers, immobiliers ainsi que le revenu total net. Pour chaque type de revenus, on trouve sa définition et un aperçu méthodologique de son calcul ainsi qu'un

tableau avec les chiffres par commune, en valeur absolue mais aussi bien souvent en moyenne par habitant. Le second lot présente, pour chacune des communes, les données relatives aux revenus du travail, salarié et indépendant : où les habitants vont-ils chercher leurs revenus (revenus entrant dans une commune) et où résident les travailleurs qui sont occupés sur le territoire d'une commune particulière (revenus sortant d'une commune) ? Ces informations sont présentées par cercles concentriques de vingt kilomètres. Elles donnent aussi les cinq communes avec lesquelles les échanges de revenus sont les plus importants et les montants fournis.

Actuellement, aucune étude n'a procédé à une estimation aussi complète des revenus nets des personnes par commune. Celle-ci propose non seulement une quantification des revenus qui alimentent l'économie d'un territoire communal mais elle met aussi en lumière la « mobilité » des revenus du travail.

N'hésitez pas à aller sur le site internet, les informations y sont nombreuses et variées, tout comme l'échelle d'analyse, de la commune à la Région wallonne.

avec les chiffres par commune, en valeur ab-



Légende

Dans plus des trois-quarts des communes wallonnes, moins d'un tiers des revenus nets des habitants sont captés dans la commune de domicile. Tournai, avec 65 %, est la commune dont le taux est le plus élevé. Ces chiffres traduisent l'intensité des flux de revenus qui circulent entre les communes et met à mal l'idée que la présence ou l'installation de nouvelles activités économiques sur le territoire d'une commune profite essentiellement aux habitants.

¹ Elles ont été mises au point au cours de la recherche réalisée par Xavier May et Pierre Fontaine, sous la direction de C. Vandermotten : « activités économiques et intérêt local ». Cette recherche a fait l'objet d'un article dans La Lettre de la CPDT n° 16 et dans la Revue « Territoire(s) wallon(s) » n° 2.

Publications

Des nouvelles de la recherche en développement territorial

Les notes de recherche sont des publications scientifiques qui permettent de communiquer sur l'état d'une recherche, sa méthode, certains résultats ponctuels ou définitifs. Elles sont consultables et téléchargeables sur le site de la CPDT.

Les premiers numéros traitaient des zones d'activité économique, des gaz à effet de serre, des zones d'extraction, de la politique de la ville. Ces dernières semaines, trois nouvelles notes de recherche ont vu le jour.

Expertise agro-alimentaire



« La localisation des élevages intensifs porcins et avicoles » (A. Doguet, A. Moreau et C. Feltz) présente un état des lieux de l'agriculture « industrielle », à dater de l'entrée en application du décret sur le permis d'environnement jusqu'à ce jour, examine l'opportunité de regrouper ces activités dans des zones spécifiques telles que les zones d'activité économi-

que marquées de la surimpression agro-économique (art. 31, §1 du CWATUP) et identifie les zones qui pourraient être réservées à cette fin.

Critères pour la localisation de nouvelles activités

La CPDT a dressé la liste des critères permettant d'appréhender au mieux le territoire, ses potentialités et contraintes, de manière à pouvoir localiser de manière optimale les activités humaines dans une optique de développement territorial durable et ce en regard des principes du SDER et de l'article premier du Cwatupe. La note de recherche « Critères pour la localisation optimale des nouvelles activités » (E. Lepers, P. Neri, F. Brevers, A. Bastin, J.-M. Lambotte) identifie principalement les critères de localisation optimale d'activités résidentielles et économiques. Ces critères ont été construits de manière à ce qu'ils puissent être appliqués en toute circonstance et par un maximum de personnes assez rapidement. Ces critères peuvent être croisés avec des terrains non urbanisés disponibles pour la construction ou avec des sites abandonnés de manière à identifier leur affectation optimale. Cet exercice permet de maîtriser au mieux l'urbanisation et d'éviter la dissémination des activités sur l'ensemble du territoire.

Expertise Quattropôle

Le sud-est de la province du Luxembourg présente des spécificités intéressantes résultant d'un héritage historique et industriel singulier et de liens croissants avec le Grand-Duché du Luxembourg. Ce territoire se distingue au sein de la Région wallonne car il s'agit en fait d'une zone transfrontalière. La coopération à travers les frontières n'y est donc pas uniquement la conséquence d'une volonté politique mais est rendue nécessaire par l'ampleur des défis à la fois locaux et internationaux à relever. La CPDT s'est penchée sur les structures et les dynamiques spécifiques de cette région et fournit des éléments pour une politique de développement territorial et de coopération transfrontalière active. C'est l'objet de cette Note de recherche intitulée « Le sud-est de la province du Luxembourg - Perspectives de développement et coopérations transfrontalières (Quattropôle, Lela et Grande Région) » rédigée par G. Van Hamme, E. Castiau et C. Vandermotten.

Par ailleurs, le deuxième tome de l'Atlas des Paysages de Wallonie, consacré aux plateaux brabançon et hesbignonn, est paru. La Lettre n° 21 lui avait déjà consacré une pleine page. Pour faciliter sa diffusion, un nouveau dépliant est disponible, qui présente le contenu et la logique de cet Atlas. Ce dépliant de huit pages peut être commandé gratuitement au 0800 11 901 ou par mail à l'adresse : publications@spw.wallonie.be.